

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 septembre 2025

N° 2025_53

CREATION D'UN
EMPLOI NON
PERMANENT
D'ADJOINT
TECHNIQUE A TEMPS
NON COMPLET.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Guillaume PORCHET, Olivier TRAVEL, Christian PINEAU, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX.

Excusés avec pouvoirs : Jean-Luc CHARTIER donne pouvoir à Paul VOUHE, Sophia AUGER donne pouvoir à Olivier TRAVEL, Thomas BEVILLE donne pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE donne pouvoir à Virginie MARTINS

Excusée sans pouvoir : Patrick MOULINEAU, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

Secrétaire de séance : Raphaèle GONTIER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	11
Excusés :	08
Pouvoirs :	04
Votants :	15

Date de convocation : 9 septembre 2025

Date d'affichage : 17 septembre 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20250916-2025_53-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

N° 53 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET.

Mme le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte cette proposition.

Mme le Maire expose au conseil municipal, que suite à la rentrée scolaire, il est fait le constat que 17 enfants sont entrés en petite section.

Ce constat amène la conclusion que les ATSEM mettent plus de temps à effectuer leurs missions compte-tenu de la découverte et de la mise en place des routines à l'école. Le fait que de plus en plus d'enfants ne soient pas propres lorsqu'ils entrent à l'école accentue ce phénomène.

Elle propose donc que l'équipe soit renforcée jusqu'aux vacances de la Toussaint, le temps que les enfants intègrent ces nouvelles routines. Une ATSEM supplémentaire serait recrutée pour les matinées et le temps du repas soit 20 heures par semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et :

- accepte la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures à compter du 15 septembre 2025
- précise que l'agent sera rémunéré au premier échelon du grade d'adjoint technique territorial
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Raphaèle GONTIER

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr